

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

### Conseil du 28 janvier 2019

Délibération n° 2019-3324

commission principale: urbanisme, habitat, logement et politique de la ville

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s):

objet: Lutte contre la précarité énergétique - Mesurer et accompagner pour garantir les économies d'énergie (MAGE) en faveur des ménages modestes - Avenant n° 1 à la convention avec l'association SoliNergy

service : Direction générale déléguée au développement solidaire, à l'habitat et à l'éducation - Direction de l'habitat et du logement

Rapporteur : Madame la Vice-Présidente Vessiller

Président : Monsieur David Kimelfeld

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 8 janvier 2019

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : mercredi 30 janvier 2019

Présents: MM. Kimelfeld, Grivel, Mme Bouzerda, MM. Bret, Brumm, Da Passano, Mme Picot, MM. Le Faou, Abadie, Crimier, Philip, Galliano, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Mmes Geoffroy, Laurent, Gandolfi, M. Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Vessiller, MM. George, Kabalo, Képénékian, Mmes Frier, Cardona, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Pouzol, Barge, Eymard, Mme Poulain, M. Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Calvel, Sellès, Suchet, Veron, Hémon, Mme Belaziz, MM. Jacquet, Chabrier, Mmes Peillon, Jannot, M. Vesco, Mme Ait-Maten, MM. Artigny, Augoyard, Mme Balas, M. Barret, Mmes Basdereff, Berra, MM. Berthilier, Blache, Blachier, Boudot, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Mme Brugnera, M. Buffet, Mmes Burillon, Burricand, MM. Butin, Cachard, Casola, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Collomb, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mmes El Faloussi, Fautra, MM. Forissier, Fromain, Gachet, Mmes Gailliout, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Giraud, MM. Gomez, Gouverneyre, Guilland, Mme Guillemot, MM. Hamelin, Havard, Mme Hobert, M. Huguet, Mme lehl, MM. Jeandin, Lavache, Mmes Le Franc, Lecerf, Leclerc, MM. Llung, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moroge, Mme Nachury, MM. Odo, Petit, Mmes Piantoni, Picard, M. Piegay, Mme Pouzergue, MM. Quiniou, Rantonnet, Mme Reveyrand, MM. Roustan, Rudigoz, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, MM. Sécheresse, Sturla, Mme Tifra, MM. Uhlrich, Vaganay, Vergiat, Vial, Vincendet.

<u>Absents excusés :</u> Mme Rabatel, M. Bernard (pouvoir à M. Sécheresse), Mme Beautemps (pouvoir à M. Quiniou), MM. Genin (pouvoir à Mme Burricand), Guimet (pouvoir à M. Grivel), Lebuhotel (pouvoir à M. Sannino), Moretton (pouvoir à M. Jeandin), Passi, Mmes Perrin-Gilbert (pouvoir à Mme Iehl), Peytavin (pouvoir à M. Millet), Pietka (pouvoir à M. Bravo), M. Rabehi (pouvoir à Mme Fautra), Mmes Servien (pouvoir à Mme Bouzerda), Varenne (pouvoir à M. Dercamp), Vullien (pouvoir à M. Vincent).

Absents non excusés : M. Aggoun.

# Conseil du 28 janvier 2019

#### Délibération n° 2019-3324

commission principale: urbanisme, habitat, logement et politique de la ville

objet : Lutte contre la précarité énergétique - Mesurer et accompagner pour garantir les économies d'énergie (MAGE) en faveur des ménages modestes - Avenant n° 1 à la convention avec l'association SoliNergy

service : Direction générale déléguée au développement solidaire, à l'habitat et à l'éducation - Direction de l'habitat et du logement

#### Le Conseil,

Vu le rapport du 20 décembre 2018, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Dans le cadre de son plan climat air énergie territorial (PCAET) et du plan local d'accès au logement et à l'hébergement des personnes défavorisées (PLALHPD), la Métropole de Lyon développe des interventions en faveur de la lutte contre la précarité énergétique des ménages modestes : accueil, informations, orientations, aides aux travaux, soutien dans les démarches.

Dans le cadre de la délégation des aides avec l'Agence nationale de l'habitat (ANAH) et de la plateforme Ecoreno'V, des aides financières de la Métropole sont ainsi octroyées aux propriétaires-occupants modestes et aux bailleurs qui pratiquent des loyers maîtrisés pour les aider à engager des travaux ambitieux de réhabilitation énergétique. La Métropole soutient par ailleurs une démarche expérimentale avec l'association Soliha et les Maisons de la Métropole pour repérer et accompagner des ménages modestes en situation de précarité énergétique et leur proposer des solutions diversifiées.

Afin de contribuer à la diversité des interventions et des solutions en faveur de la lutte contre la précarité énergétique sur son territoire, la Métropole a décidé par délibération du Conseil n° 2017-2362 du 6 novembre 2017, de participer au programme MAGE. Ce programme est porté par le fonds de dotation SoliNergy et est en partie financé par les certificats d'économies d'énergie (CEE) "précarité énergétique". Ce programme a été retenu dans le cadre de l'appel à projets du Ministère de l'environnement, de l'énergie et de la mer, validant des programmes d'accompagnement en faveur des économies d'énergie pour les ménages en situation de précarité énergétique (arrêté du 9 novembre 2016, et reconduit jusqu'en décembre 2020 par arrêté du 8 octobre 2018). Sa mise en œuvre sur le territoire métropolitain est effectuée par Soliha qui a passé convention avec SoliNergy.

Le programme consiste à :

- équiper des logements d'instruments de mesure des consommations d'énergie (électricité et gaz) et du confort (humidité, température).
- accompagner les ménages pour les aider à comprendre leurs consommations à partir de ces mesures,
- réajuster les consommations si certains postes le permettent en modifiant les utilisations et usages.

Cette démarche a été mise en place à titre expérimental, sur le territoire de la Métropole en faveur de 45 à 60 ménages aux revenus modestes habitant dans le parc privé.

Une convention a été signée entre SoliNergy et la Métropole et a prévu une fin d'intervention au 31 décembre 2018 ainsi qu'une participation de la Métropole d'un montant total de 26 504 €TTC sur un total de 66 259 €TTC.

Au 20 novembre 2018, les interventions auprès des ménages se développent mais les objectifs d'un minimum de 45 instrumentations ne sont pas encore atteints. En effet, 21 interventions ont été amorcées à fin 2018 et une soixantaine au total sont projetées dans des logements essentiellement individuels et faisant pour la plupart l'objet d'interventions dans le cadre du programme "habiter mieux" de l'ANAH et de la plateforme Ecoréno'v.

Dans la mesure où le Ministère de la transition écologique et solidaire a reconduit le programme par arrêté en date du 8 octobre 2018, et qu'il est constaté que les objectifs pourront être atteints courant 2019, il est proposé une prorogation de l'expérimentation par voie d'avenant, sans augmentation de la participation financière de la Métropole. Dans l'avenant n°1, il est proposé que le démarrage de l'ensemble des instrumentations, concernant entre 45 à 60 ménages, soit effectué avant fin décembre 2019 et que la mise en œuvre se termine avant fin 2020 ;

Vu ledit dossier;

Ouï l'avis de sa commission urbanisme, habitat, logement et politique de la ville ;

#### DELIBERE

## 1° - Approuve :

- a) la prorogation de l'expérimentation jusqu'au 31 décembre 2020 et un démarrage de 45 à 60 instrumentations de logements en faveur de ménages modestes au plus tard avant le 31 décembre 2019,
- b) l'avenant n° 1 à la convention de programme à passer entre la Métropole et SoliNergy pour les années 2019 et 2020.
- 2° Autorise monsieur le Président à signer ledit avenant.

Et ont signé les membres présents, pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 30 janvier 2019.